

Renseignements communiqués par les États membres sur les aides d'État accordées conformément au règlement (UE) n° 651/2014 de la Commission, du 17 juin 2014, déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Numéro de l'aide	SA.102055	
État membre	France	
Numéro de référence de l'État membre		
Région	DEPARTEMENTS D'OUTRE-MER	
Nom et adresse de l'autorité chargée de l'octroi	Direction générale des finances publiques Batiment Colbert 139 rue de Bercy 75572 Paris	
Titre (et/ou nom du bénéficiaire)	Taux majoré de crédit d'impôt recherche en faveur des entreprises exposant des dépenses de recherche dans les départements d'outre-mer	
Base juridique	articles 244 quater B, 199 ter B, 220 B et 223 O du Code général des impôts article L.172 G du livre des procédures fiscales articles 49 septies F à 49 septies N de l'annexe III du Code général des impôts	
Type de la mesure	Régime d'aide	
Modification d'une mesure d'aide existante	Modification SA.60128	
Durée	01.01.2015 - 31.12.2023	
Secteurs économiques	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide	
Type de bénéficiaire	petites et moyennes entreprises, grandes entreprises	
Budget	Budget annuel: 4 000 000 EUR	
Pour les garanties		
Forme de l'aide	Avantage fiscal ou exonération de taxation	
Référence à la décision de la Commission		
Si cofinancement par des fonds communautaires		
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Dans les régions ultrapériphériques (article 15, paragraphe 4)	100	

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide
<https://www.europe-en-france.gouv.fr/aides-d-etat/regimes-d-aide>
 -